Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-216802249-20191114-1785-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/11/2019
Publication : 18/11/2019
CERTIFIE CONFORME acte exécutoire le 21-11-2019

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 novembre 2019

38 conseillers présents (55 en exercice / 10 procurations)

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 (310/7.10.2/1785)

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République (loi NOTRé) prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal un rapport sur les orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Ce rapport porte sur les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Par ailleurs, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a introduit, à travers son article 13, deux nouvelles obligations relatives à la présentation du rapport d'orientations budgétaires.

Celui-ci doit présenter les objectifs de la collectivité en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, ainsi qu'en matière d'évolution du besoin de financement annuel.

Le rapport annexé qui précise les enjeux de la stratégie financière et les priorités de l'action municipale pour le prochain exercice budgétaire, a pour objet de faciliter le débat sur les orientations budgétaires pour 2020. Il a été élaboré afin de servir de base aux échanges du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le Rapport d'Orientation Budgétaire qui a donné lieu à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2020.

Le Conseil Municipal débat des orientations budgétaires et approuve à la majorité des suffrages exprimés le rapport budgétaire 2020.

CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire
Michèle LUTZ

MAIRIE DE MULHOUSE
N°194
Haut-Rhin

Rapport d'orientation budgétaire 2020

Conseil Municipal
du 14 novembre 2019

Sommaire

1. Une situation financière en constante amélioration

2. Une dette en repli, diversifiée et sécurisée

3. La progression maîtrisée de la masse salariale

4. Les incertitudes portées par le Projet de Loi de Finances pèseront en 2020

5. Tenir le cap et concrétiser les engagements

6. Une construction budgétaire tenant compte des transferts de compétence

7. Les orientations budgétaires : les incertitudes sur nos recettes fiscales, la contractualisation et la préservation des capacités de financement de nos investissements, imposent une extrême rigueur dans l'élaboration du budget 2020

8. Le budget des Pompes Funèbres, une situation financière solide

9. Conclusion

1. Une situation financière en constante amélioration

Avec un niveau à 25,6 M€ l'épargne brute 2018 progresse de 5 M€ et représente 16% des recettes réelles de fonctionnement (13% en 2017) à distance du seuil limite de 10%

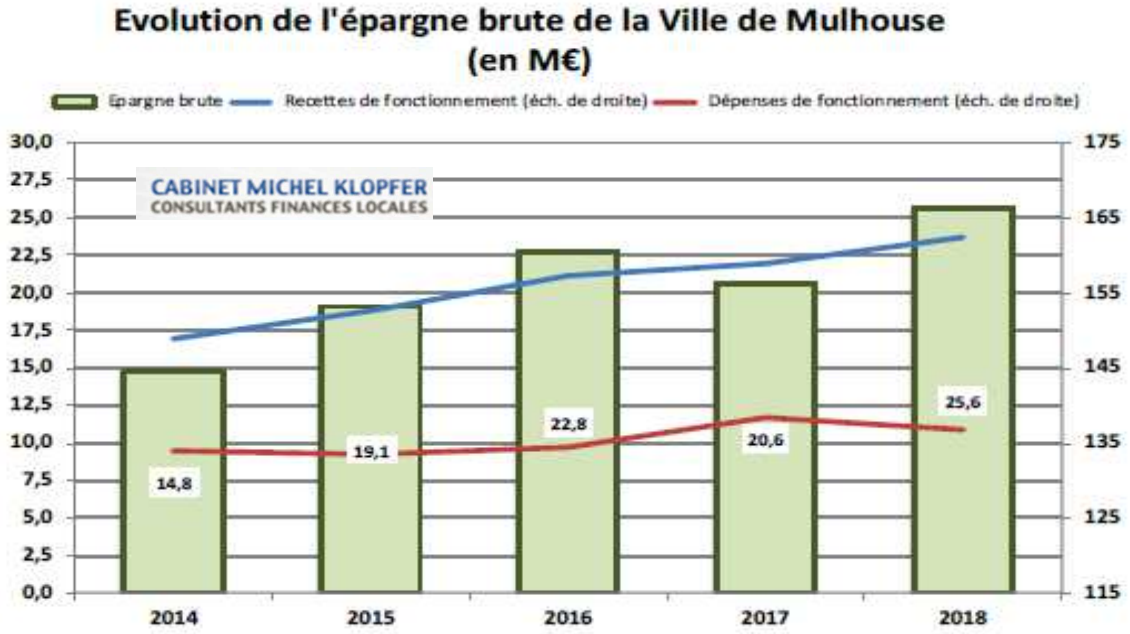

Épargne brute retraitée des recettes exceptionnelles de cessions, du loyer de l'hôtel de police (dépenses et recettes) et du fonds de soutien aux emprunts à risque

Des dépenses réelles de fonctionnement maîtrisées en 2018 à un niveau proche de la moyenne des communes de la strate (-1%)

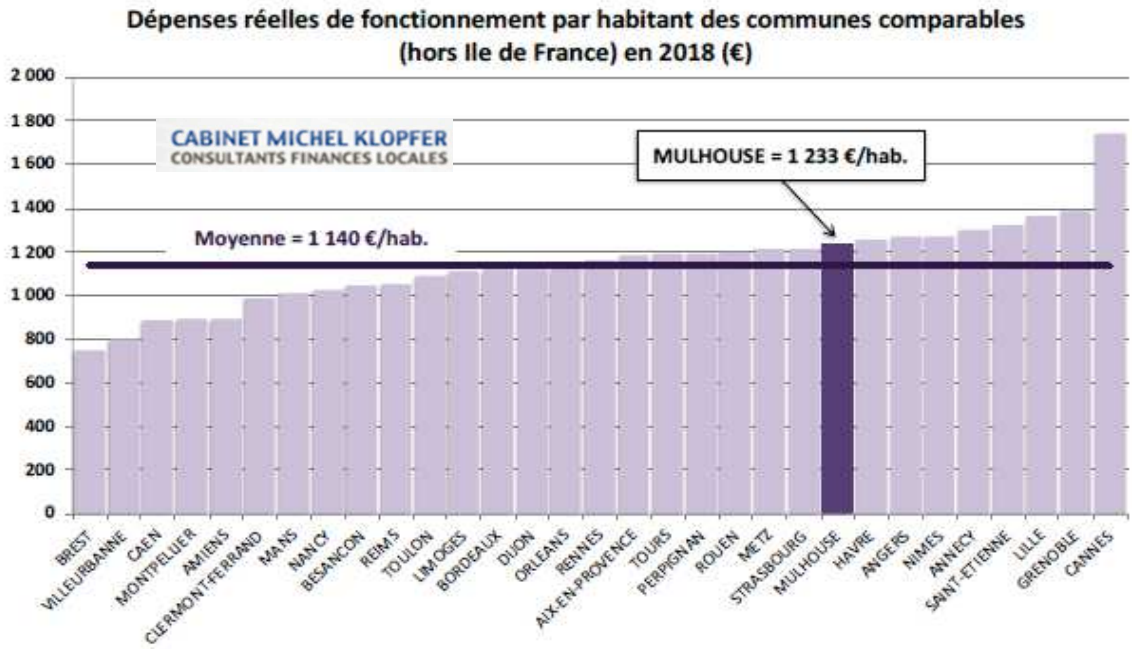

Un niveau d'investissement soutenu qui traduit le dynamisme urbain de la Ville

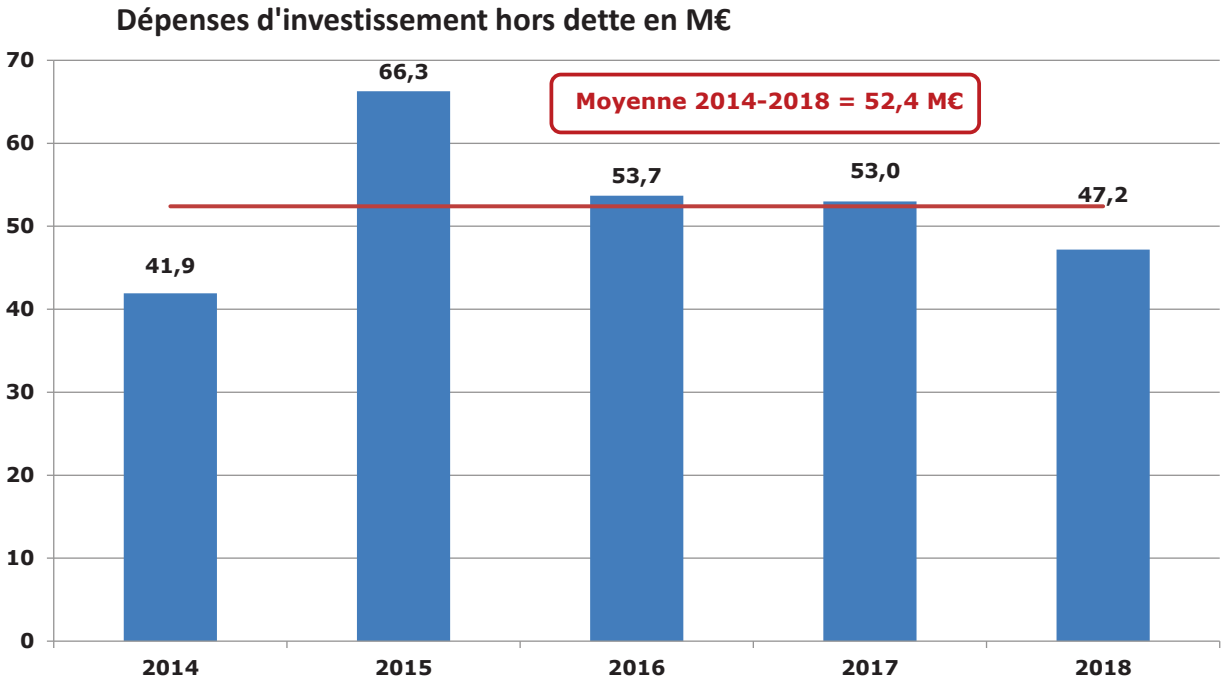

Malgré un encours de dette en progression en 2018 la capacité de désendettement diminue à 8,8 ans

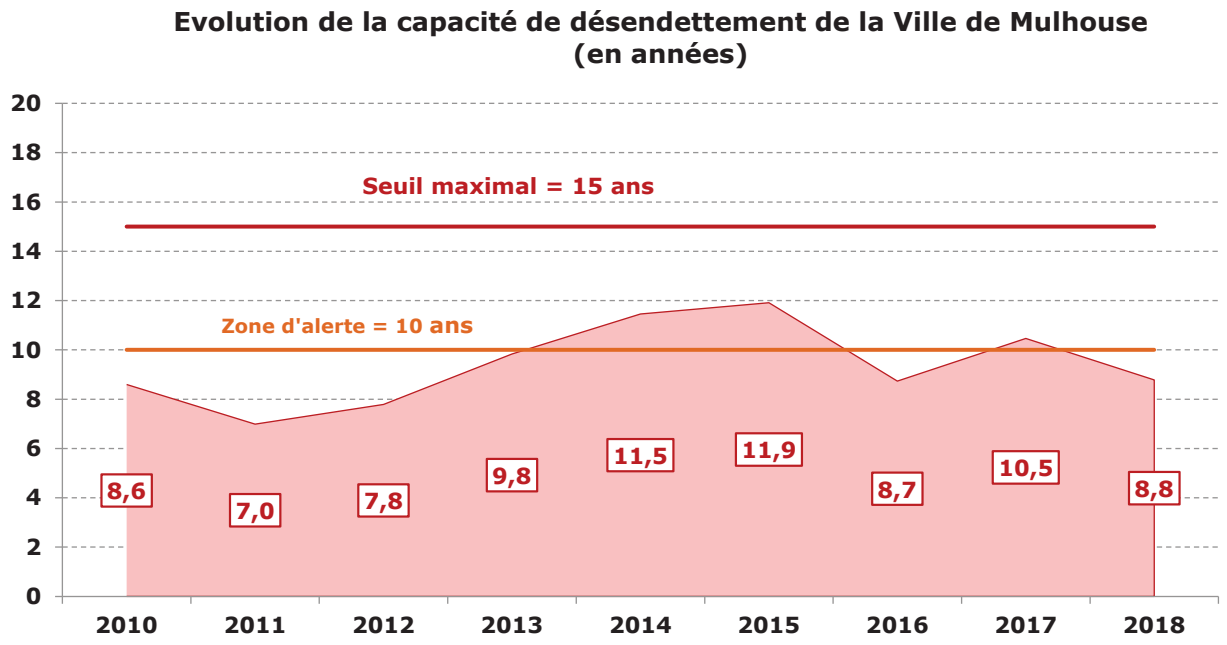

Le taux d'épargne brute dégagée 2018 ressort à 15,9%, soit 2,3 points au-dessus de la moyenne

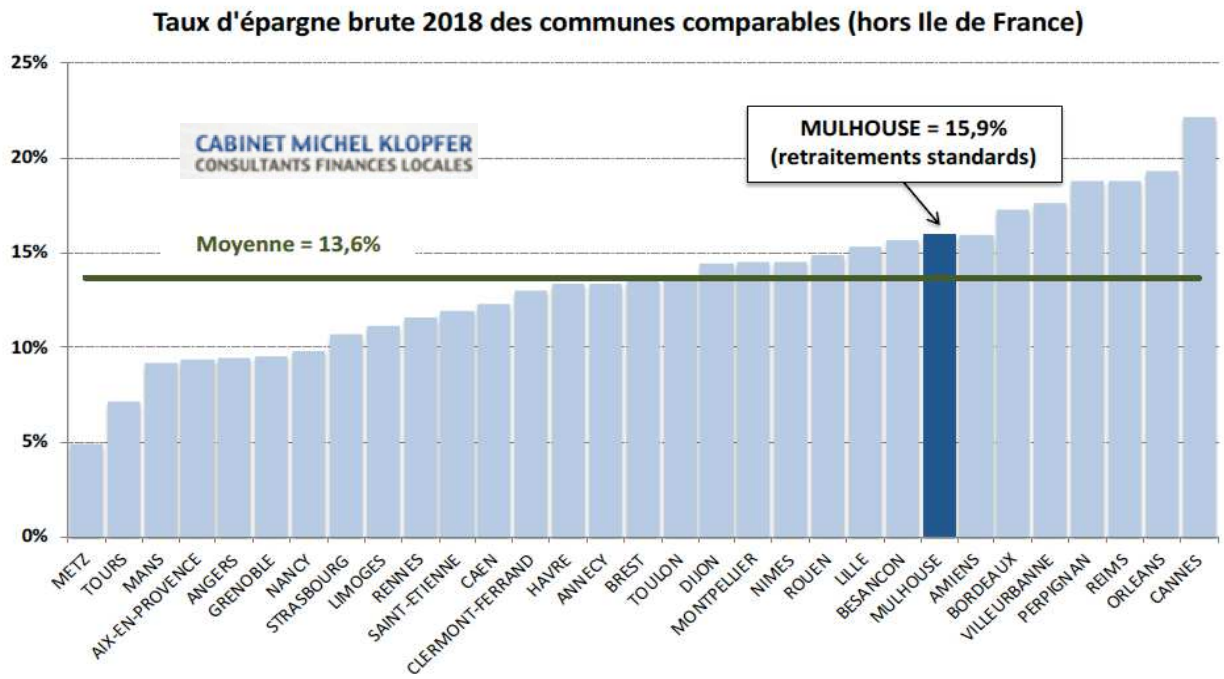

Notre potentiel fiscal demeure parmi les plus bas des villes de même strate

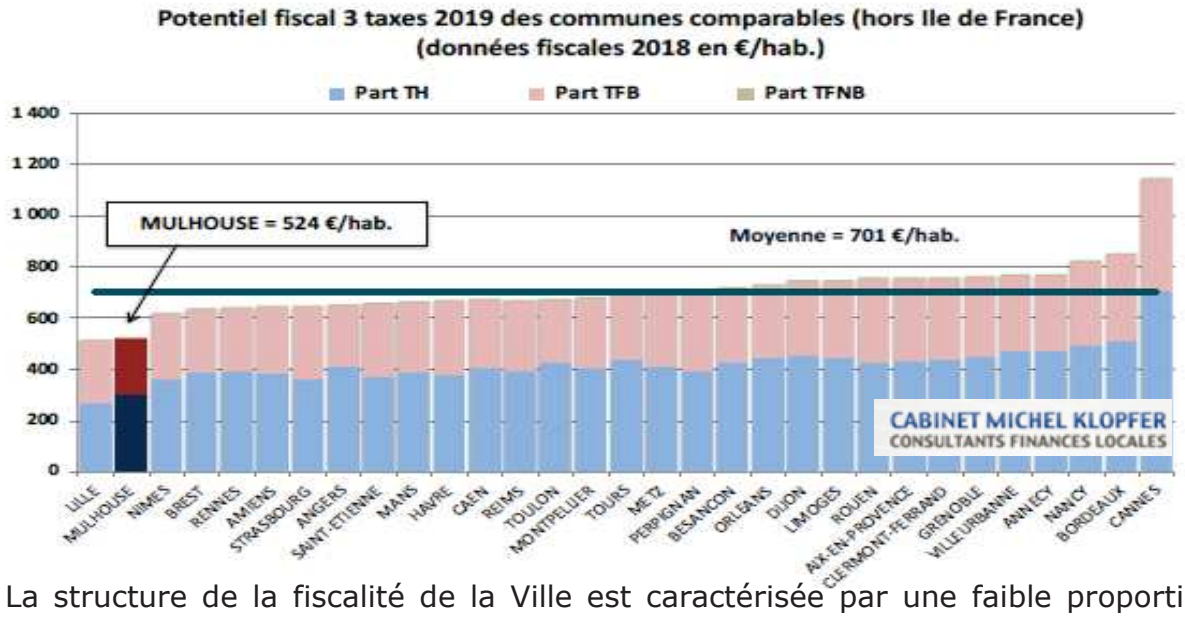

- La structure de la fiscalité de la Ville est caractérisée par une faible proportion des produits de fiscalité dans les recettes de la commune en raison de la faiblesse de ses bases fiscales
- Cette situation se traduit par un potentiel fiscal (valorisation des bases taxables au taux moyen national d'imposition sur la taxe) faible en comparaison avec les communes de même strate

Un taux de TH dans la moyenne nationale pour ne pas alourdir la fiscalité des ménages occupants

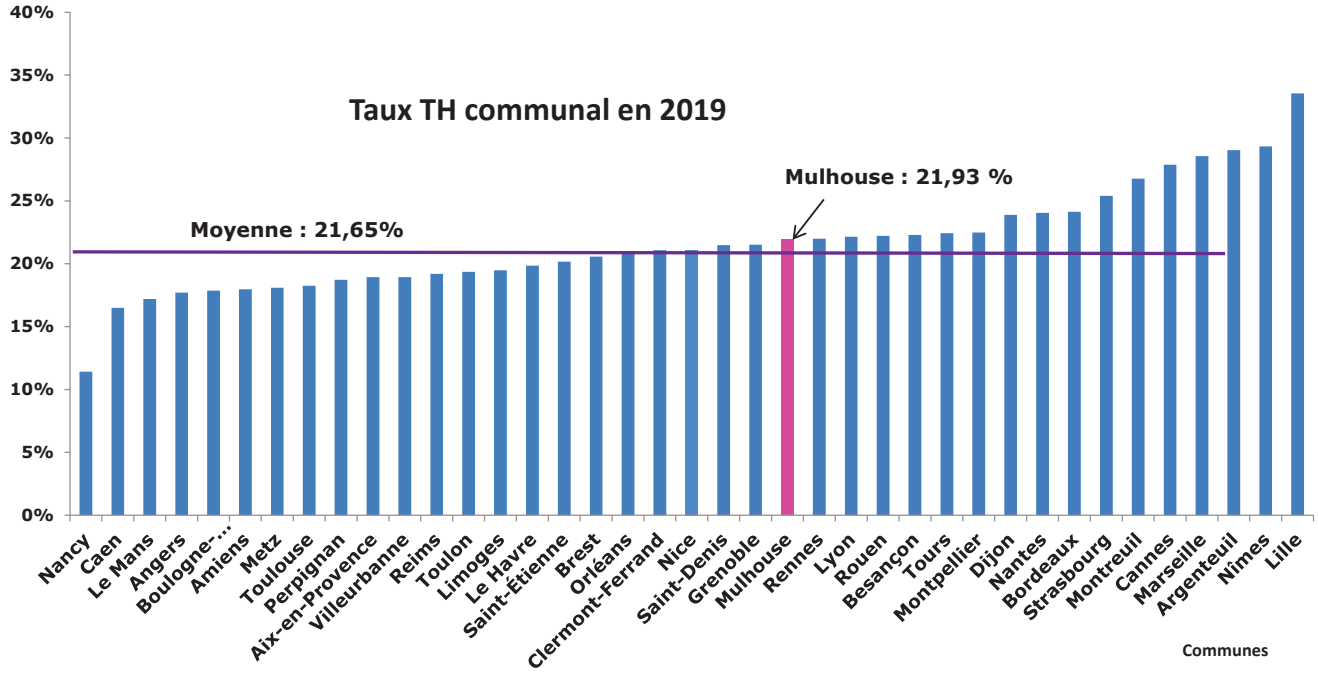

Un taux de foncier bâti qui exprime la faiblesse des bases taxables

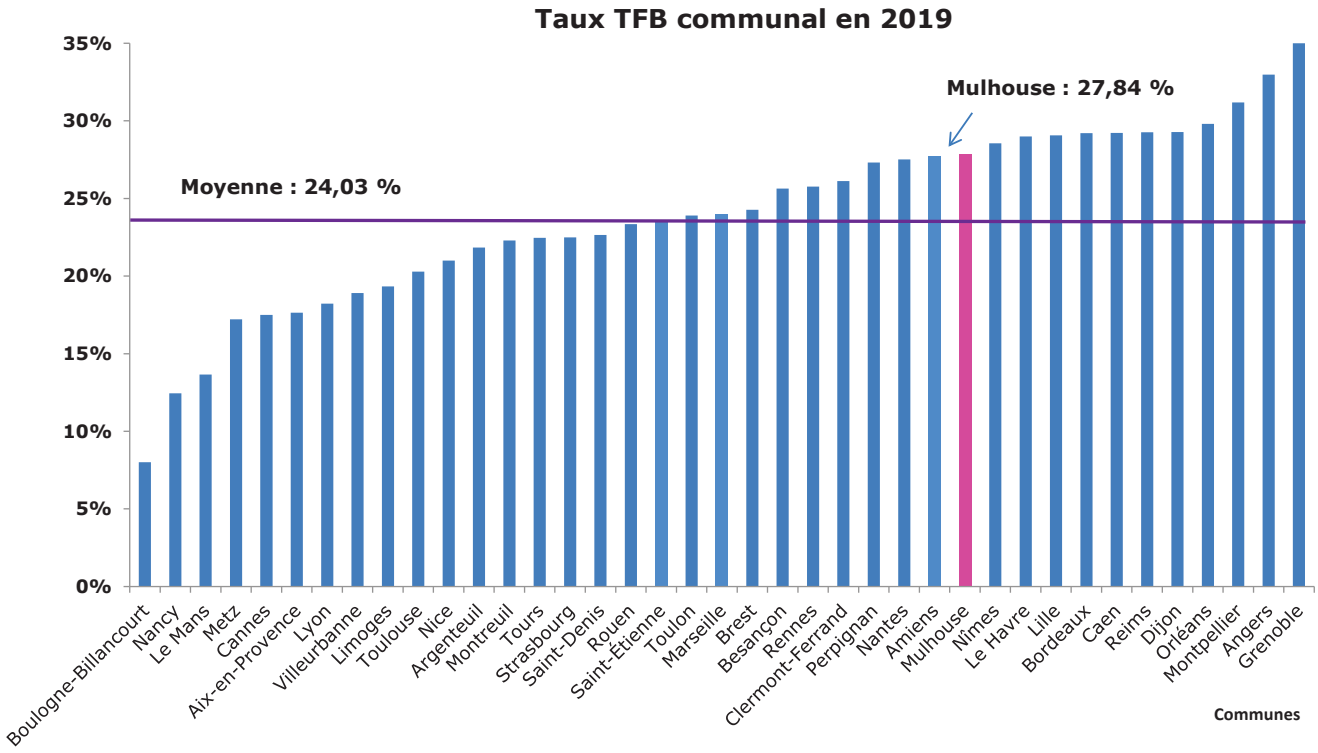

La contribution fiscale par habitant très inférieure à la moyenne nationale compte tenu de la faiblesse des bases

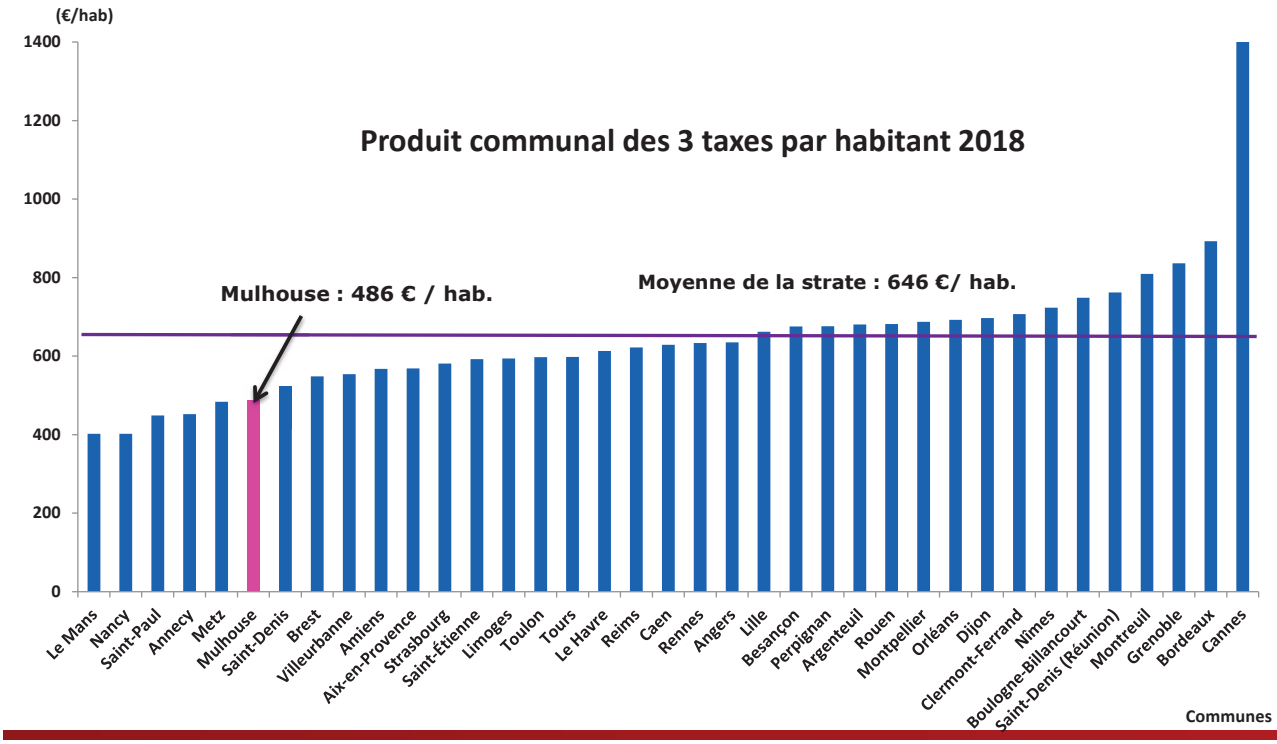

La prépondérance des dotations d'Etat dans la structure de recettes de la Ville malgré une diminution de dotation forfaitaire de -8,1 M€ par an entre 2014 et 2017 (contribution au redressement des Finances publiques)

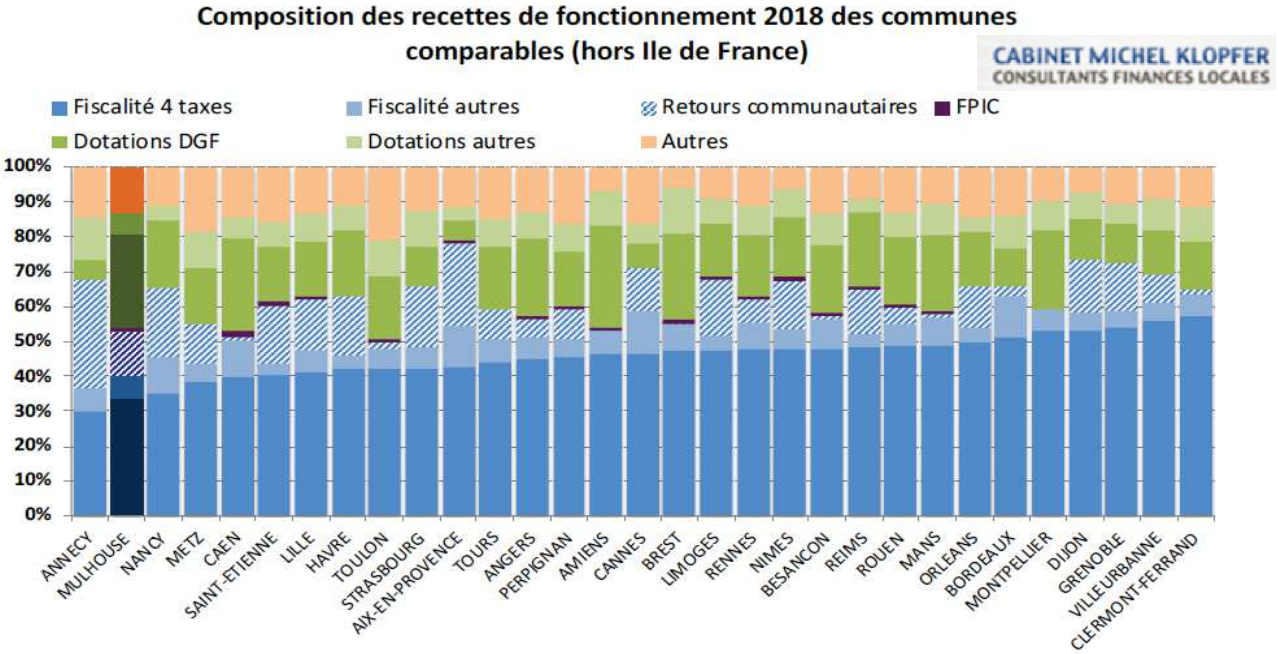

Une situation financière qui reste satisfaisante en 2019

- **L'épargne brute consolidée devrait s'établir à 23 M€ en baisse par rapport à 2018**
- **L'encours de la dette brute devrait légèrement baisser pour atteindre 235,7 M€ permettant de financer un niveau d'investissement soutenu tout en maintenant la capacité de désendettement aux alentours de 10 années**

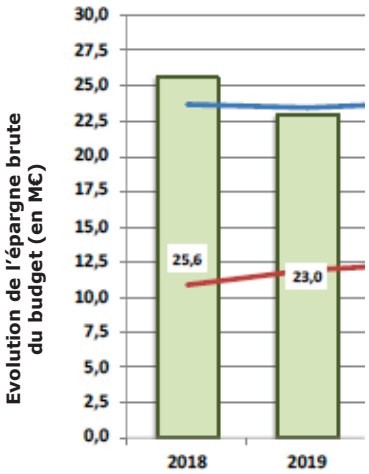

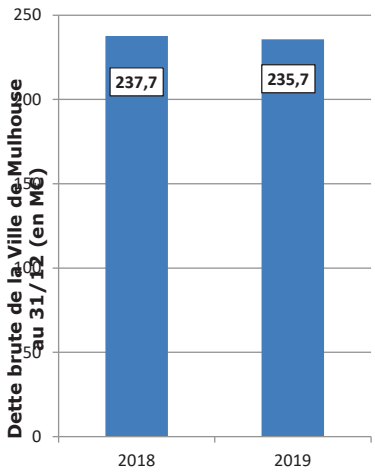

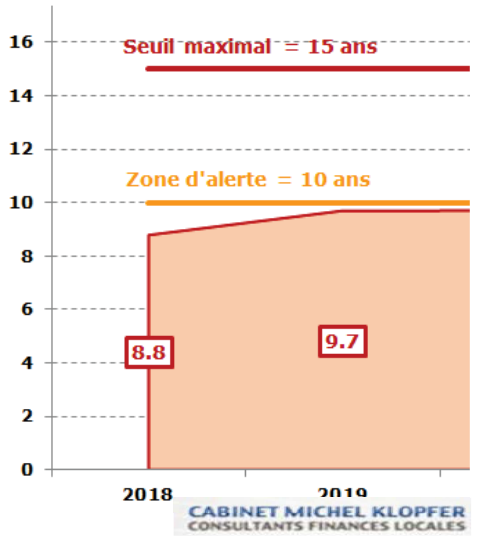

2. Une dette en repli, diversifiée et sécurisée

- **Pour 2019, le recours à l'emprunt devrait s'établir à 20 M€, correspondant aux trois contrats de prêt souscrits aux conditions suivantes :**

Etablissements	Montants	Conditions	Date ultime de versement
Banque postale	5 M€	TF 1,28% sur 15 ans	28/02/2019
Banque postale	10 M€	TF à 0,66% sur 15 ans	16/08/2019
Société Générale	5 M€	EUR 3M + 0,38% sur 15 ans	02/09/2019

- **L'encours de la dette devrait donc être en repli malgré le volume ambitieux d'investissements réalisés encore cette année (programme de rénovation des écoles, aménagements de voirie…)**

- **Il devrait être limité à 235,7 M€ à fin 2019, soit en légère baisse (-0,8%) par rapport à 2018, où il s'établissait à 237,7 M€**

- **Cette année encore, le taux moyen de la dette devrait diminuer et passer de 2,25% au 31/12/2018 à 2,17% au 31/12/2019 (taux égal à la strate)**
- **Cette baisse est rendue possible par l'effet conjugué des opportunités de renégociation de la dette et d'un environnement de taux d'intérêt toujours très favorable, avec des taux de marché négatifs depuis début 2017 qui a permis de souscrire cette année encore des emprunts à d'excellentes conditions, à un taux moyen de 0,98%**
- **Dans ce contexte, à fin 2019, la dette sera principalement exposée sur le taux fixe, avec 80,4% de taux fixe, 18,0% de taux variable et 1,6% de produits structurés**
- **Avec 98,4% de produits non structurés, la Ville de Mulhouse se situe au-dessus de la moyenne des collectivités de la strate (96,9%)**

- **Au 31/12/2019, l'encours des prêts structurés ne représentera plus que 1,61% de l'encours**

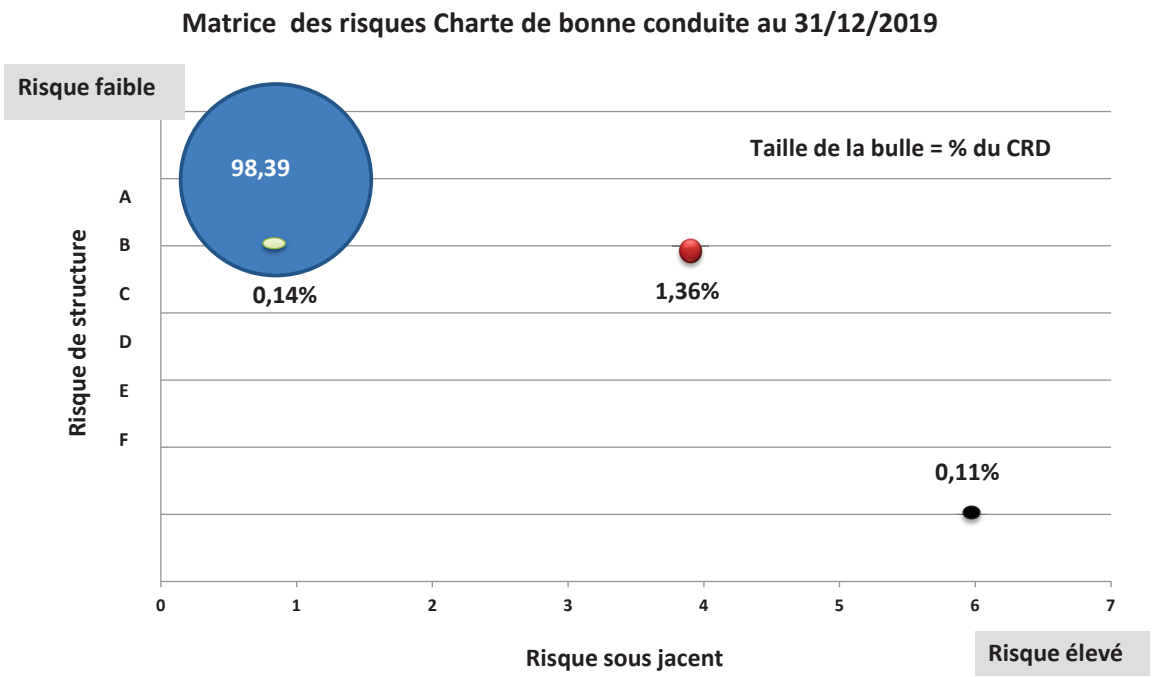

3. La progression maîtrisée de la masse salariale

- **L'évolution des charges de personnel traduit la bonne maîtrise de ce poste avec un taux de croissance annuel moyen modéré de 0,6% sur la période 2015-2019**

En M€	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 anticipé	CA 2020 prév. *Hors transferts compétences eau et PLUI*
Charges de personnel services municipaux	64,95	65,86	67,18	67,68	68,10	69,20
Vacations portées par autres services que RH	0,99	1,00	1,12	1,00	0,84	0,78
Charges de personnel services mutualisés	10,36	10,38	11,29	10,61	10,50	10,82
Retraitement structuration des pôles et comptabilisation mutuelle	*1,19*	*1,19*	-	-	-	
Total à périmètre constant	**77,49**	**78,43**	**79,59**	**79,29**	**79,44**	**80,80**
	Evolution	*1,2%*	*1,5%*	*1,1%*	*0,2%*	*1,7%*

- **Sur le plan national les évolutions enregistrées sur les 5 dernières années aboutissent à une évolution moyenne de 2,1%**

En %	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Evolution des charges de personnel pour les communes au plan national	4,1%	1,9%	0,9%	2,8%	0,9%

Source: DGFIP, comptes de gestion, calculs DGCL.

- **La structure de la masse salariale se présente de la manière suivante :**

STRUCTURE CHARGES DE PERSONNEL	Dépenses 2017	Dépenses 2018	Evolution
Traitements indiciaires	49 288 398	50 155 836	1,76%
NBI	951 306	941 126	-1,07%
Régimes indemnitaires	5 691 132	5 791 860	1,77%
Participation aux mutuelles (santé + prévoyance)	953 542	960 713	0,75%
Heures supplémentaires	1 519 987	1 361 039	-10,46%
Vacations (emplois aidés compris)	3 377 512	3 176 353	-5,96%
Astreintes	242 008	318 200	31,48%
Autres éléments de rémunération (SFT, Indemnité de Résidence…)	1 546 632	1 722 100	11,35%
Pensions régime local	1 596 061	1 424 467	-10,75%
Autres charges de personnel (hors paie)	2 018 370	1 833 279	-9,17%
Réalisé	**67 184 947**	**67 684 974**	**0,74%**

- **Pour l'exercice 2018 les avantages en nature octroyés par la collectivité sont les suivants :**

Avantages en nature		
Logements	PDE	TOTAL
122 657	38 229	160 886

- **Les effectifs sont en recul depuis 2013**

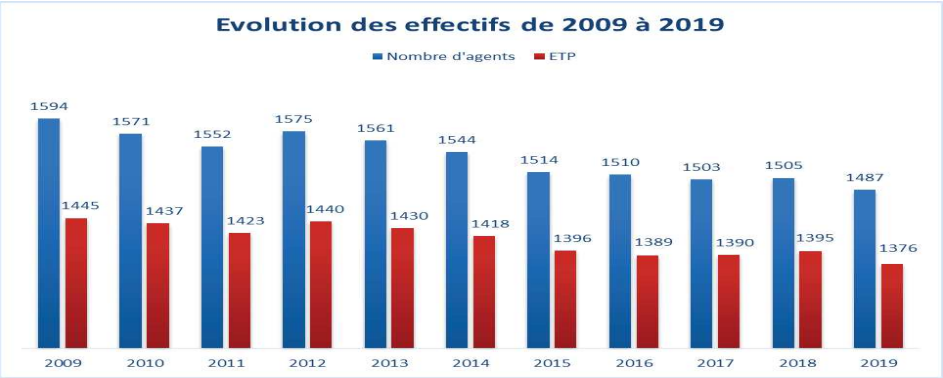

- **Entre 2009 et 2019, la baisse des effectifs (postes pourvus) est en moyenne de 0,7% par an. Après une relative stabilité entre 2015 et 2018, les effectifs sont en recul de -1,2% de façon conjoncturelle en 2019**
- **Depuis 2009, on enregistre une diminution de l'effectif de 107 agents, soit 69 ETP. Le recul est de 18 agents en 2019. On remarque que la quotité de travail moyenne a progressé sur la période : la proportion des agents à temps non complet a baissé au profit d'agents à temps complet**
- **A noter qu'à travers la mutualisation, 441 agents de m2A font l'objet d'une refacturation auprès de la Ville de Mulhouse, à hauteur de 50,82% de leur masse salariale**

- **Durée effective de travail de l'année 2018**

➔ La Ville est en conformité avec la législation actuelle sur le temps de travail suite à l'accord avec les organisations syndicales mis en œuvre à compter du 1er janvier 2015

- **Répartition des agents par catégories statutaires :**

	2016	2017	2018	01/09/2019	Prév. 31/12/2020 Hors transferts compétences	Prév. 31/12/2020 y/c transferts de compétence
A	214	217	205	232	237	226.5
B	216	221	230	198	208	194
C	1080	1065	1070	1057	1077	980
Total	**1510**	**1503**	**1505**	**1487**	**1522**	**1400.5**

➔ La prévision d'évolution des effectifs au 31/12/2020 hors transferts de compétences affiche une hausse des effectifs par anticipation d'une résorption des vacances de postes

4. Les incertitudes portées par le projet de Loi de Finances pèseront en 2020

Le cadre macro-économique

- **Le Projet de Loi de Finances 2020 s'appuie sur les hypothèses macro-économiques suivantes :**
  - **Une croissance du PIB de +1,3%**
  - **Une inflation de +1% (identique à l'anticipation 2019)**
- **Le déficit public est anticipé à 2,2% du PIB en 2020 correspondant à une dégradation au regard de l'objectif de réduction des déficits publics fixé en Loi de Programmation 2018-2022 qui repose notamment sur les collectivités à travers le dispositif de contractualisation**
- **Des mesures correctrices pouvant impacter les collectivités plus largement que le contrat de Cahors ne sont pas à exclure dans les années à venir**

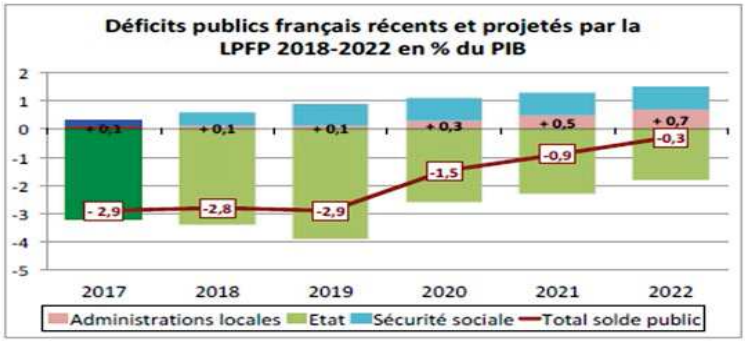

Des mesures nationales impactant la construction budgétaire 2020

- **Des mesures portées par les Lois de Finances à la date de rédaction de ce document :**
  - **double incertitude en matière de fiscalité : crainte d'une perte de pouvoir fiscal suite à la suppression de la TH sur les résidences principales et mise en œuvre d'un mécanisme de compensation de la TH dont le dynamisme n'est pas acquis**
  - **poursuite d'un plan d'économies de 13 Mds€ sur 3 ans initié en 2018 dans le cadre d'un encadrement des dépenses de fonctionnement des collectivités (+1,2%/an max) et de la capacité de désendettement (< à 12 années max)**
  - **dynamique limitée des dotations d'Etat**
- **Des mesures impactant les communes sur le volet dépenses et menaçant le respect du plafond d'évolution des DRF : poursuite de la mise en œuvre du Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations (P.P.C.R.), loi de transformation de la fonction publique, dédoublement des classes, hausse des cotisations patronales…**

Une refonte de la fiscalité locale :

- **La Loi de Finances 2018 avait acté le dégrèvement graduel de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables. La Loi de Finances pour 2020 confirme la disparition totale de la TH à l'horizon 2023 et sa compensation par une fraction de taxe foncière bâti départementale**

  Les communes percevant moins de foncier départemental qu'elles ne percevaient de taxe d'habitation seront compensées par un abondement de l'Etat avec application d'un coefficient correcteur. Ce coefficient garantit une dynamique sur tout le produit fiscal sauf à ce que ce système de neutralisation soit révisé par la suite

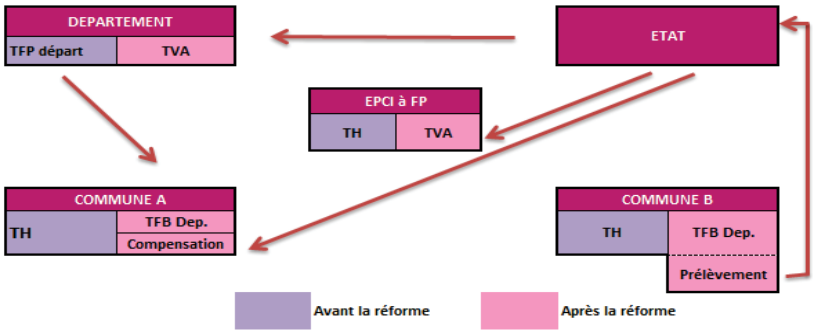

Des mesures annoncées par les Lois de Finances :

- **La LPFP 2018-2022 fixe des objectifs relatifs de recours à l'emprunt et à la capacité de désendettement qui impactent les marges de manœuvre budgétaire de la Ville**

- **Sur le plan des concours financiers de l'Etat, l'analyse de l'évolution des concours financiers aux collectivités locales montre une progression de 0,6 Md€ et atteint 48,9 Md€. Le projet de Loi de Finances 2020 ne comporte pas de mesures impactant significativement les budgets des collectivités.**

  Principale composante de l'enveloppe, la Dotation Globale de Fonctionnement devrait demeurer stable. Cette stabilisation n'exclut pas les évolutions individuelles de dotations liées aux critères propres à chaque collectivité.

  Le budget 2020 sera élaboré en tenant compte d'une reconduction du montant 2019 : 19,33 M€

Des mesures annoncées par les Lois de Finances :

- **En matière de péréquation verticale, le projet de Loi de Finances reconduit les choix opérés en 2019 : augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine de +90 M€ sur le plan national**

- **Cette annonce conduit à tenir compte d'une évolution de +4% de la Dotation de Solidarité Urbaine dans le projet de budget primitif 2020**

- **Troisième composante de la DGF, la Dotation Nationale de Péréquation destinée à réduire les écarts de richesse et de ressources fiscales était stable jusqu'en 2017. Elle a connu une baisse de l'ordre de -10% en 2018, -4,5% en 2019 et devrait rester stable en 2020. Elle sera anticipée à 1,65 M€**

- **Ces projections ne tiennent pas compte des possibles répercussions de la suppression de la TH sur les indicateurs de richesse fiscale servant de base au calcul des dotations d'Etat et dont l'impact pourrait être négatif**

Un encadrement des dépenses réelles de fonctionnement qui se poursuit en 2020 :

- **La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 a fixé un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) de +1,2% par an de 2018 à 2020 pour permettre un désendettement du monde local de 32% en 5 ans**

  Cet objectif est rendu possible par une contractualisation entre l'Etat et les 322 grosses collectivités sur le plafonnement des DRF. Tout dépassement donne lieu à une sanction financière de 75% de l'écart constaté

  La stratégie financière de la Ville basée notamment sur une limitation des dépenses de fonctionnement est compatible avec cet objectif qui se concrétise par l'application d'un taux d'évolution maximal de +1,35% sur la période 2018-2020

Objectif de DRF fixé au contrat pour la période 2018-2020

	2017	2018	2019	2020
Engagement contractuel : +1,35%	139.5 M€	141.4 M€	143.3 M€	145.2 M€

Les autres mesures impactant la situation financière de la Ville

- **Le territoire de m2A a connu plusieurs évolutions au regard du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)**
  - **2016 : le territoire devient bénéficiaire du FPIC pour 6,9 M€ avec un produit de 1,9 M€ alloué à Mulhouse**
  - **2017 : l'évolution de l'indicateur de richesse du territoire a conduit m2A à sortir de l'éligibilité du FPIC pour passer dans le champ des collectivités prélevées à hauteur de 0,94 M€ avec application d'un mécanisme de sortie : en 2018 perception de 85% du montant 2017, 70% en 2019 et disparition en 2020**
  - **En raison de son degré d'éligibilité à la DSU – classement parmi les 250 communes éligibles – Mulhouse est exonérée du prélèvement FPIC qui se reporte de droit sur l'agglomération**
  - **Pour la Ville cela signifie la disparition dès 2020 d'un produit de 1 M€**

Données en k€	2016	2017	2018	2019	2020
Prélèvement Mulhouse	0	0	0	0	0
Reversement Mulhouse	1 958	1 723	1 388	1 022	0
FPIC net Mulhouse	1 958	1 723	1 388	1 022	0

Une progression extrêmement modérée des autres ressources majeures pour 2020

- **En matière de fiscalité directe - 56.5 M€ soit 34% des recettes – le scenario retenu est celui d'une stabilité des taux avec intégration des hypothèses d'évolution des bases à +1,1% :**
  - **revalorisation forfaitaire au niveau de l'inflation N-1 à +0,9%**
  - **croissance physique des bases telle qu'observée en moyenne annuelle sur 2014-2019**

- **Les autres ressources significatives devraient également enregistrer de faibles progressions en 2020 :**

Les reversements communautaires (21,29 M€ soit 13% des recettes)	↘	En diminution de -0.1 M€ suite à la démutualisation du service évènementiel et au transfert du PLUI
Les droits de mutation (2 M€ soit 1,2% des recettes)	→	Légère augmentation anticipée de 1% liée aux transactions immobilières
La taxe sur la consommation finale d'électricité (1,7 M€ soit 1% des recettes)	→	Progression anticipée de 1%. Son produit est associé aux quantités d'électricité consommées et à l'indice moyen des prix à la consommation
Les droits de stationnement (3,36 M€ soit 2% des recettes)	→	Progression modérée anticipée de 1%
Les droits de place (1,26 M€ soit 0,8% des recettes)	→	Progression modérée anticipée de 0,5%

Une progression extrêmement modérée des autres ressources majeures pour 2020

Les compensations fiscales d'exonérations et dégrèvements accordés par l'Etat (3,3 M€ soit 2% des recettes)	→	Produit supposé stable entre 2019 et 2020. S'agissant des exonérations de TH : croissance des bases supposée identique à la dynamique des bases imposées
Les subventions et participations de partenaires institutionnels d'organismes institutionnels (DRAC, CAF, Conseil Départemental…) représentent 6,53 M€ en 2018 soit 4% des recettes	→	Nous anticipons une stabilité de cette recette grâce à une mobilisation active de nos partenaires qui compense les gels voire baisses de participations de certains partenaires
Les produits issus de la tarification des services (6 M€ soit 4% de nos ressources en 2018)	→	Tendance à la stabilité en 2020. Ils intègrent les recettes issues du forfait post-stationnement depuis 2018
Les remboursements de personnels mis à disposition (8,16 M€ en 2018 avant transfert de la compétence eau soit 5% des recettes)	↘	Hors transfert compétence, eau une hausse de +1% est anticipée. Facialement, la baisse avoisine -58% après prise en compte du transfert des agents du Service des Eaux de la Ville de Mulhouse
Les produits du domaine constitués des loyers et redevances (6,3 M€ soit 4% des recettes)	→	Evolution anticipée de 0,5%
Les produits financiers (0,7 M€ soit 0,4% de nos recettes)	→	Stables pour 2020 et constitués principalement du fonds de soutien aux emprunts à risque

5. Tenir le cap et concrétiser les engagements

Un cap politique clair, des engagements tenus

A. Mulhouse apaisée

B. Mulhouse attractive

C. Mulhouse smart et citoyenne

A. Mulhouse apaisée

- **Priorité à l'éducation**

De meilleures conditions d'apprentissage pour nos élèves

- **Plan école** : 2ème phase des travaux avec la restructuration du groupe scolaire Victor Hugo, le programme des 3 groupes scolaires des coteaux, la poursuite de l'agrandissement du groupe scolaire Sellier, la construction de classes supplémentaires au sein du groupe scolaire Pierrefontaine et Koechlin suite aux dédoublements de classes.
- **Réaménagement des cours d'écoles** en intégrant les principes de résilience : Brossolette, Freinet, Stintzi.

A. Mulhouse apaisée

Priorité à l'éducation

Un environnement ouvert sur l'excellence, la culture et la citoyenneté

- **Projet DEMOS** (en lien avec la Philharmonie de Paris) : mise en œuvre d'un DEMOS 2 pour de nouveaux enfants en école élémentaire et mise en œuvre d'un DEMOS Conservatoire en lien avec les collèges pour les enfants de DEMOS 1 entrant en 6ème
- **Mise en place de petits déjeuners** gratuits dans les écoles classées en Education prioritaire ou situées dans les QPV
- **Poursuite des plans mercredis** expérimentés depuis la rentrée 2019 dans 3 sites
- **Classe CHAS** (Classe à horaires Aménagés Sport) : une ouverture à la rentrée 2020/2021
- **Réussite Educative** : poursuite des dispositifs (Médiatrices, Coup de Pouce, Petits Parleurs, Jouer à se concentrer, accompagnement à la scolarité …)
- Etude sur les **inscriptions scolaires en ligne**

De meilleures conditions d'apprentissage pour nos élèves

- **Ecole Innovante de l'Illberg** : ouvertures de classes supplémentaires
- **Plan numérique de l'Education :** réflexion sur les équipements en école maternelle et sur l'apprentissage de la robotique et du code

A. Mulhouse apaisée

Priorité à la famille, à la jeunesse, à nos aînés

- Poursuite de la **prise en charge à 60% de l'abonnement transport des collégiens et lycéens**
- Montée en puissance du **« parcours engagement-emploi** » destinés à 30 jeunes de 17-25 ans (15 en 2019) qui se traduit par un financement du BAFA ou du permis de conduire en contrepartie d'un engagement auprès d'associations mulhousiennes
- Seconde saison de la **Web Série**
- Développement de la **carte Jeunes**
- Développement de l'offre **« Planète givrée »** durant les vacances de février
- Proposer à des **jeunes en difficultés d'insertion** entre 18 et 25 ans des **chantiers** rémunérés (TAPAJ)
- Création d'un **nouveau centre social** en régie personnalisée dans le quartier Drouot
- Travail en **collaboration avec les centres sociaux** pour l'accompagnement et l'évaluation de leurs nouveaux contrats de projets

A. Mulhouse apaisée

- **Priorité à la famille, à la jeunesse, à nos aînés**

  - Développement des **Pratiques PSO** (Pratiques Sportives Ouvertes) et « **Mulhouse Ville de Running** » offrant dans chaque quartier des pratiques gratuites, familiales et adaptées

  - Création d'une **maison sport santé au CSRA**

  - Labellisation **« Terre de jeux »** dans le cadre des JO de Tokyo 2020 et de Paris 2024 dont le but est de renforcer l'attractivité du territoire à travers l'excellence par le Sport

  - Augmentation des aides à la **TOMA** (Team Olympique Mulhouse Alsace) dans le cadre de l'année olympique

  - **Démarche Ville Amie des Aînés** : poursuite de la démarche et mise en œuvre d'un plan d'action pour adapter la ville au vieillissement de la population

A. Mulhouse apaisée

- **Des équipements au service de tous**

  - Rénovation du gymnase rue de Mittelwihr

  - Etudes sur la rénovation du gymnase Montaigne

  - Etudes : 1er étage Box Briand + Maison SPITZ dans le cadre de la démarche « Briand Site Ecole »

A. Mulhouse apaisée

Priorité à la Sécurité des biens et des personnes

- Actualisation du **Plan Communal de Sauvegarde (MOCAMU)** : remise à niveau des procédures de gestion de crise et finalisation du site de pilotage au Centre Technique Communautaire de Didenheim
- Mise en œuvre d'un **centre d'accueil des familles (C.A.F.)** susceptible d'être activé en cas ou d'événement collectif de crise.
- **En matière de vidéoprotection,** établissement d'un diagnostic de l'état du réseau et détermination des axes de développement du réseau et des technologies
- **Sécurité du quotidien (SQ)** : mise en œuvre de 4 groupes de partenariat opérationnel.
- Réflexion sur la création d'une **piste d'éducation à la sécurité routière**, sur le site de la Cité de l'Automobile, afin d'accueillir les scolaires, mais aussi de développer une action de prévention des comportements accidentogènes avec les engins deux roues (motos – scooters – trottinettes).

A. Mulhouse apaisée

Priorité aux plus fragiles des Mulhousiens

- Poursuite du **Plan Le Logement d'Abord**, en faveur des personnes en situation précaire de logement (action de prévention des expulsions locatives, résorption vacance, traitement habitat indigne)
- Poursuite du **dispositif Autorisation de louer** sur le périmètre Fonderie, Mertzau, Colmar
- Concrétisation du **projet de troisième épicerie solidaire**, à Bourtzwiller
- Développement du rayonnement de l'activité physique sur prescription médicale au travers du dispositif **Mulhouse Sport Santé sur Ordonnance** et par le projet de création d'une Maison Sport Santé.
- **Contrat de Ville rénové** : accompagner de réelles dynamiques territoriales et partenariales dans les Quartiers prioritaires

B. Mulhouse attractive

- **Priorité à l'emploi local et au dynamisme commercial**

Développer l'attractivité commerciale

- Innovation sur **l'avenue Briand**
- **Restauration de la Halle du marché** : nouvelle concession d'exploitation
- Poursuite du **programme d'animation commercial**

Consacrer le statut de Mulhouse comme cœur d'Agglomération

- Fonderie : consolider la spécificité du site, axée sur le numérique et l'innovation avec, notamment, le **projet de Maison de l'Industrie,** et du **technocentre CETIM/CERMAT,** le désenclavement du quartier
- Poursuite de l'**aménagement de la ZAC Gare**
- **Démolition de la dalle** du canal
- **Mise en lumière de la gare SNCF**

- **Aménagement des rues** (Rabbins, Meurthe, Bastion, …) et aménagement du **parvis du Conservatoire** et de la **place Dreyfus**

B. Mulhouse attractive

Consacrer le statut de Mulhouse comme cœur d'Agglomération

- Poursuite de la création d'une dynamique économique autour d'un **réseau des lieux d'innovation** (KM0, Motoco, TUBA, le 48, Learning Center)
- Consolidation de la saison estivale « **Epopée** » autour des **manifestations culturelles et artistiques**
- **Renouvellement de la convention** Ville de Mulhouse / Etat sur le **label « Ville d'art et d'histoire »**

B. Mulhouse attractive

Un projet urbain partagé au service de tous les Mulhousiens

- Poursuite de **la reconquête des grands sites d'avenir:** centre ville (Ilôt Zahn, Henner,…), DMC, quartiers prioritaires de la politique de la Ville
- **OPAH/Fonderie + aménagements des espaces publics**
- Mise en œuvre du **PLU révisé** après concertation avec les Mulhousiens + **cadastre vert + Plan Patrimonial renforcé**
- Concrétisation et contractualisation du **Projet Partenarial d'Aménagement** (repris dans le PLU) sur le cœur de ville autour notamment du triptyque : diversification économique, attractivité résidentielle et équipements publics structurants
- Poursuite du **travail d'identification du patrimoine bâti et des modalités de sa conservation** en lien avec le Conseil Consultatif du Patrimoine Mulhousien

B. Mulhouse attractive

Une Ville Nature engagée dans la transition écologique

- Poursuite des aménagements de **Mulhouse Diagonales**:
  - Parc des berges de l'Ill : passerelle quai des pêcheurs, démolition partielle du site des mini-cars, création d'une aire de jeux
  - Terrasses du musée : finalisation de la démolition de l'ancien site PUPA, aménagement parc nature
  - Steinbaechlein : livraison 1ère tranche d'aménagement et 2ème tranche de travaux pour la réouverture de la rivière
  - Promenade de la Doller: livraison du site des anciens jardins familiaux réaménagé en espace nature
  - Canal du Rhône au Rhin : aménagement du quai de l'Alma au droit d'Almaleggo
  - Réalisation de projets issus du budget participatif
- Poursuite de l'aménagement des **jardins Neppert + démolitions attenantes**

B. Mulhouse attractive

- **Une Ville Nature engagée dans la transition écologique**
  - **Efficacité énergétique**: poursuite du renouvellement des équipements d'éclairage public
  - Nouvelle dynamique autour du **Plan Vélo**: Laennec Mangeney, Pasteur, Manège, Saint Sauveur, liaison Gare – Centre Ville…
  - Nouvelle dynamique autour du **Plan Climat Air Energie Territoire** avec une déclinaison mulhousienne d'actions
  - **Suivi qualité des espaces publics** par une politique cohérente de proximité (Allo Prox)
  - Finalisation du dispositif de **tri sélectif au marché du canal couvert**
  - **Poursuite de la mise en œuvre du programme «Zéro phyto», permis de végétaliser**

C. Mulhouse smart et citoyenne

- **Mulhouse Ville numérique**
  - **Quartier Fonderie :** développement de KM0 (la Cité numérique), projet technocentre CETIM/CERMAT,…
  - **Plateforme de services en ligne** : développement de nouveaux e-services (stationnement…)
  - **Application numérique (Allo Prox**) pour un suivi qualité des espaces publics
  - Déploiement du **compte mobilité** avec intégration de l'ensemble des parkings de la ville
  - Déploiement de **nouvelles bornes WIFI** sur l'espace public
  - Etude pour le déploiement d'**équipements** en école maternelle et sur l'**apprentissage** de la **robotique et du code**

C. Mulhouse smart et citoyenne

Mulhouse Ville créative

- Faire vivre une **communauté d'innovation à Briand** avec de premières concrétisations grâce au soutien de l'ANRU+
- **DMC**: Expo 2020 IBA Basel
- **Orchestre symphonique de Mulhouse :** élaboration d'un projet de territoire, premières étapes pour obtenir le label Orchestre National en région)
- Obtention du **label « Centre d'art contemporain d'intérêt national »** pour la Kunsthalle
- **Nouveau projet pour la Scène nationale-La Filature**, porté par son nouveau directeur Benoit André

C. Mulhouse smart et citoyenne

Mulhouse c'est vous : Ville citoyenne

- Accueillir **les Rencontres Nationales de la Participation**
- Poursuivre la réalisation des projets lauréats du **budget participatif :** observatoire à oiseaux, installation de ruches, parcours de sports urbains…
- **Accompagner les dynamiques citoyennes et partenariales** autour de locaux partagés dans les quartiers (88 Briand, Côté Véranda place Vauban, St Nazaire à Bourtzwiller)
- **Concrétiser les projets des Conseils citoyens et participatifs :** boîtes à pain dans le quartier Briand, maisonnette du marché, aires de pique-nique, aire de jeux, …
- **Poursuivre des expérimentations** avec les partenaires : mécénat de compétences, jumelage interassociatif, démarche apprenante, …
- Poursuite de la **tournée des Cafés citoyens par le Conseil de Jeunes,** d'octobre 2018 à juin 2019

@ux actes, Citoyens !
La plateforme des conseils participatifs de Mulhouse

6. Une construction budgétaire tenant compte des transferts de compétence

Le transfert du budget annexe Ville de Mulhouse à m2A en 2020

- **La loi du 7 août 2015, dite loi NOTRé, attribue à titre obligatoire la compétence eau potable aux communautés d'agglomération au 1er janvier 2020**
- **Cette obligation entraîne le transfert du budget annexe du Service de l'Eau de la Ville de Mulhouse créé en 1885 à m2A. Il s'agit d'un budget avoisinant 42,2 M€ en fonctionnement et 8,3 M€ en investissement**
- **Par conséquent les dotations budgétaires liées au Service de l'Eau de la Ville de Mulhouse seront intégrées dans le budget annexe de l'eau 2020 m2A sur la base des éléments suivants :**
  - **maintien des tarifs sur la facture d'eau en 2020**
  - **transfert des excédents/déficits au budget annexe de l'eau de m2a**
  - **fléchage des excédents, dépenses et recettes Ville et des excédents**
  - **reprise des contrats par m2A**
  - **maintien de la qualité du service rendu à l'usager**

Un budget de l'eau transféré avec une situation financière saine

- **Les indicateurs financiers du Service de l'Eau de la Ville de Mulhouse reflètent une situation financière saine :**
  - **l'épargne brute ressortait à 5,65 M€ en 2018 et approchera les 5,8 M€ en 2019 et 2020**
  - **deux emprunts souscrits en 2003 à taux fixe seront transférés à m2A pour un encours de dette à 1,8 M€ à fin 2019**
  - **La capacité de désendettement est inférieure à 1 année à fin 2018**

Des transferts impactant la construction du budget principal de la Ville

- **Des flux financiers existants entre le budget annexe du Service de l'Eau et le budget de la Ville de Mulhouse, ce transfert de compétence impacte le périmètre du budget principal essentiellement par :**
  - **la disparition des charges de personnel portées par le budget principal et de la recette de refacturation correspondante au budget annexe suite au transfert des agents à m2A : 5,2 M€**
  - **une évolution de la clé de mutualisation utilisée pour la refacturation des charges mutualisées entre la Ville et la Communauté d'Agglomération**
- **Le transfert de la compétence PLUI se traduira par un transfert de charges de personnel et crédits d'études neutralisés via le mécanisme des Attributions de Compensation**
- **Une analyse de ces évolutions étant en cours, la projection décrite ne tient pas compte de ces impacts néanmoins pris en compte dans l'élaboration du budget de la Ville**

7. Les orientations budgétaires : les incertitudes sur nos recettes fiscales, la contractualisation, la préservation des capacités de financement de nos investissements, imposent une extrême rigueur dans l'élaboration du budget 2020

Préserver les équilibres budgétaires par la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement

- **Les efforts de gestion garantiront un respect de la contractualisation avec l'Etat, un niveau d'épargne brute suffisant, et le maintien de la capacité de désendettement à un niveau acceptable en limitant au plus juste l'évolution des dépenses**

- **A la date de réalisation de ce rapport, les dépenses réelles de fonctionnement sont projetées à un niveau de 136 M€ pour le budget principal. Tous budgets confondus, elles ressortent à 137 M€**

	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement	139.4	141.6	137.2	138.3	139.5

Des moyens des services contenus à une évolution de l'ordre de +1%

Ce poste majeur de nos dépenses est sujet à des contraintes externes fortes : coût des matières premières, indexation des marchés publics, mises aux normes règlementaires…

En 2020 il tiendra compte de l'ouverture de l'école expérimentale Illberg en année pleine et de la mise en œuvre des Temps du mercredi

Malgré la rigidité de ce poste, le budget 2020 s'attachera à mettre en œuvre le plan de maîtrise suivant :

➔technique du budget global qui facilite les redéploiements et la maîtrise des dépenses et recettes par activité

➔priorité donnée à la stabilité des enveloppes de crédits allouées aux services

➔analyse fine de toutes les possibilités d'économies et d'efforts de modération des dépenses : renégociation de contrats, remise en cause de certaines prestations, réorganisations internes

Une évolution de la masse salariale limitée à +1,5 % doit permettre d'amortir l'impact des mesures 2020

- **De par son poids sur le budget communal la Ville se doit impérativement de contenir la masse salariale pour garantir les équilibres financiers**
- **La tranche 2020 du PPCR (revalorisations indiciaires), l'instauration d'une prime de précarité par la loi de transformation de la fonction publique territoriale, la revalorisation du régime indemnitaire (prime de pouvoir d'achat et régime indemnitaire catégoriel) ainsi que le Glissement Vieillesse Technicité conduisent à une hausse mécanique de +2%**
- **Pour contenir cette progression à +1,5% la Ville de Mulhouse continuera de s'appuyer sur le dialogue social pour déterminer les mesures susceptibles de répondre à certaines attentes des agents (adaptation des postes de travail, accompagnement de la mobilité, prévention des risques psycho-sociaux…)**
- **Les efforts de rationalisation qui ont permis de limiter l'évolution des frais de personnel devront se poursuivre en 2020 pour répondre aux besoins nouveaux des Mulhousiens**

Le soutien financier des associations et organismes publics sera maintenu à un niveau élevé

- **L'enveloppe financière dédiée aux subventions aux structures associatives et organismes publics sera maintenue à un montant de l'ordre de 12 M€ identique au BP 2019 à périmètre constant**

- **Les contributions versées aux organismes de regroupement (Haute Ecole des Arts du Rhin, Opéra du Rhin, SDIS…) seront stabilisées en 2020 ou évolueront de l'ordre de l'inflation.**

  La participation accordée aux écoles privées sera déterminée en fonction de l'évolution des effectifs

Une épargne préservée pour garantir un niveau d'investissement soutenable en limitant le recours à l'emprunt

- **La maîtrise des dépenses de fonctionnement et l'optimisation de nos ressources permettront de maintenir le taux d'épargne brute entre 14 et 15% des recettes de fonctionnement sur la période 2019-2022. Le niveau d'épargne de gestion considéré comme satisfaisant se situe aux alentours de 10-12%**

- **L'épargne nette – épargne après remboursement de dette – s'améliore dès 2019 traduisant un recours à l'emprunt moins important**

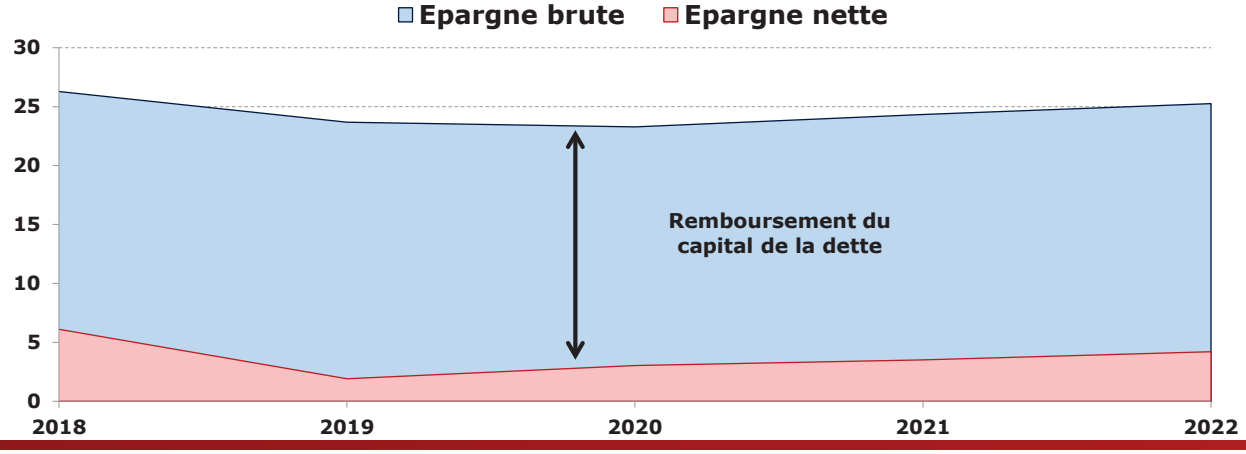

Un niveau d'investissements en phase avec notre objectif d'autofinancement

➔ **Le niveau d'épargne anticipé à travers la feuille de route de la prospective budgétaire permet de financer une Programmation Pluriannuelle des Investissements d'un volume de 224,8 M€ sur la période 2019-2024**

Types d'investissement	CA 2019-2024 prév. M€
Investissements pluriannuels en APCP - Travaux d'aménagement et de construction majeurs	**158.7**
Investissements pluriannuels en fonds de concours - participations aux travaux d'aménagement dans le cadre de concessions et subventions d'équipement aux partenaires	**29.5**
Investissements annuels en travaux de maintenance	**14.2**
Investissements annuels en mobilier (véhicules, informatique, matériel, mobilier…)	**10.1**
Investissements annuels en acquisition foncières	**11.2**
Investissements annuels à caractère financier	**1.2**
Effort d'équipement total en réalisations	**224.8**

Un niveau d'investissements en phase avec notre objectif d'autofinancement

➔ **Le niveau d'investissements demeure raisonnablement ambitieux à un niveau moyen annuel anticipé à 37,5 M€ et sous réserve des nouveaux financements qui peuvent intervenir et d'une compensation de la suppression de la TH qui demeure dynamique**

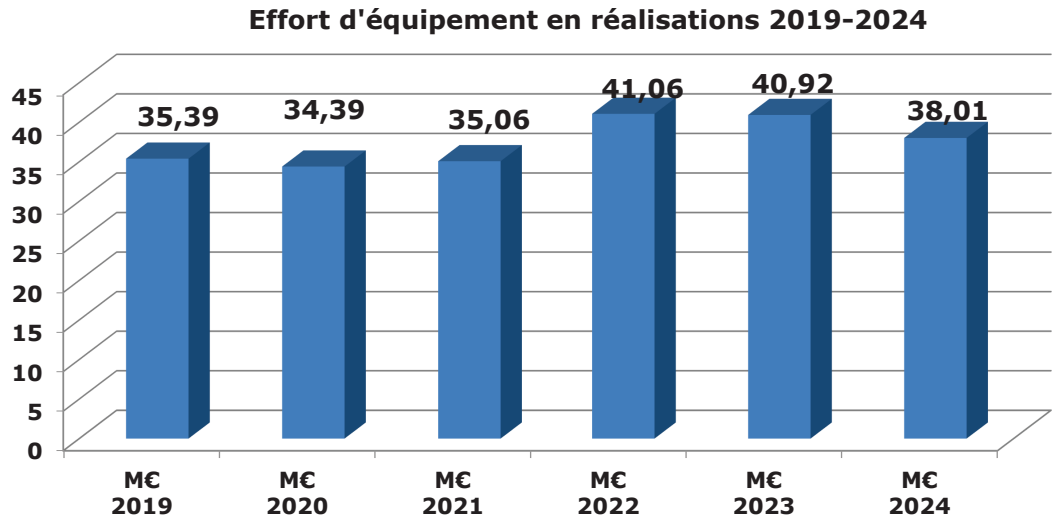

Le montant des engagements pluriannuels devrait s'établir à 158,7 M€ sur la période 2019-2024. Ces investissements sont répartis par autorisation de programme

Types d'investissement	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	M€	M€	M€	M€	M€	M€
MAINTENANCE GENERALE	3.9	3.6	3.5	3.5	4.0	3.6
RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	1.8	1.0	0.8	0.7	1.7	1.9
EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS SCOLAIRES	0.3	0.3	0.2	0.0	0.3	0.3
MISE AUX NORMES ET RESTRUCTURATION DU PATRIMOINE BATI	1.7	1.1	1.0	0.9	1.1	0.9
RENOVATION DU PATRIMOINE NON-BATI	0.7	2.0	1.6	1.3	0.9	0.8
AMENAGEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	0.4	0.6	0.5	0.4	0.5	0.5
AMENAGEMENT DES CULTES	1.3	1.1	0.5	0.5	0.5	0.5
AMENAGEMENT DES ECOLES	4.3	4.3	7.3	15.6	11.0	10.0
MODERNISATION ET RENOVATION DES BATIMENTS MUNICIPAUX	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
AMENAGEMENT ET EMBELLISSEMENT URBAIN	2.3	2.2	1.6	1.1	2.2	1.8
AMENAGEMENT DE LA VOIRIE	3.9	3.0	2.1	1.7	1.4	1.3
ATTRACTIVITE DU CENTRE-VILLE	1.0	0.7	1.1	1.1	1.4	1.5
PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE	3.0	2.8	2.8	3.2	4.5	5.5
Total	**24.6**	**22.8**	**23.0**	**30.0**	**29.5**	**28.7**

Une programmation pluriannuelle des investissements essentiellement financée par l'autofinancement

➔ **Ce niveau d'investissement sera essentiellement financé par l'autofinancement (65% en moyenne sur la période 2019-2024), les subventions et le F.C.T.V.A. (41%) et le recours net à l'emprunt (4%)**

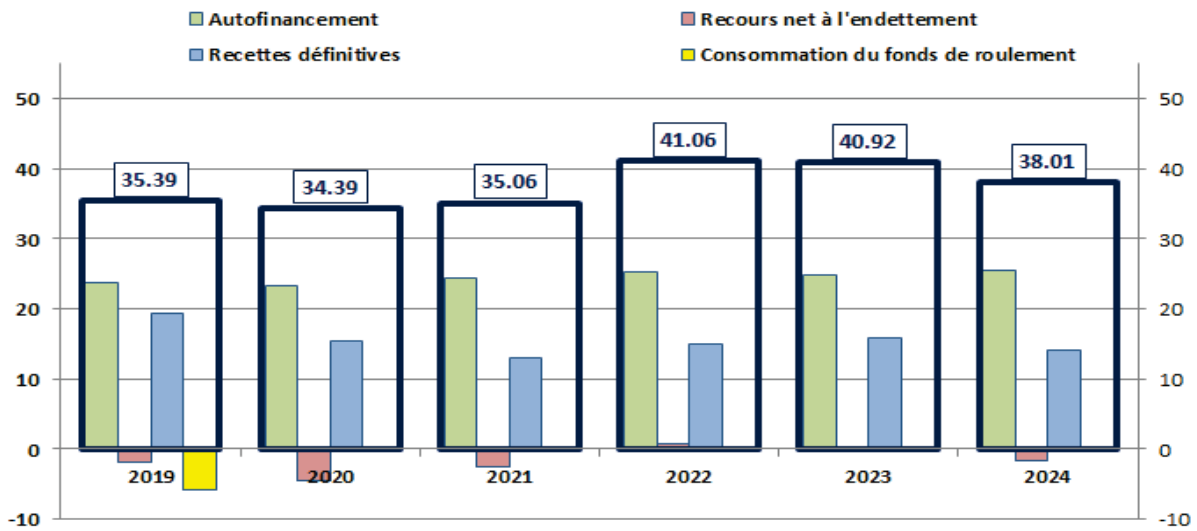

Recours net à l'endettement = montant des nouveaux emprunts après déduction de la dette amortie dans l'année

Capacité de désendettement et besoin de financement traduisent un moindre recours à l'emprunt

- **La capacité de désendettement qui mesure le nombre d'années d'épargne nécessaires à rembourser la dette ne dépasse pas le seuil d'alerte de 10 années sur la période 2019-2022**

- **Sous l'effet conjugué d'un bon niveau d'épargne et d'une sollicitation active de nos partenaires, le besoin de financement anticipé - emprunts diminués des remboursements de dette - devient négatif , conduisant à une baisse de l'encours de dette**

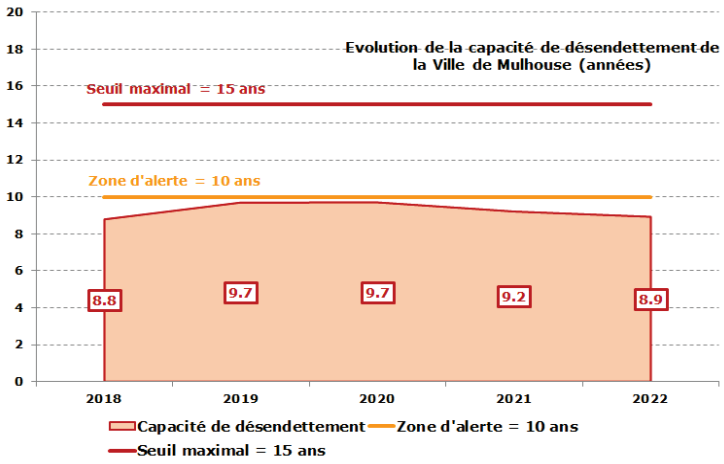

Besoin de financement

	2018	2019	2020	2021	2022
Remboursement de dette	20.17	21.77	20.34	20.82	21.05
Emprunts	25.00	20.00	15.95	18.28	21.71
Besoin de financement	4.83	-1.77	-4.39	-2.54	0.66

8. Le budget des Pompes Funèbres : une situation financière garantissant une mise à niveau des équipements

Une épargne brute et des ressources en progression

- L'épargne brute constatée 2018 représente plus de 42% des recettes réelles de fonctionnement, le niveau considéré comme acceptable avoisinant les 10-12%
- Les recettes issues des crémations constituent la ressource principale pour près de 74%. Elles enregistrent une évolution de +8% entre 2017 et 2018 participant à l'amélioration de l'épargne brute du budget annexe

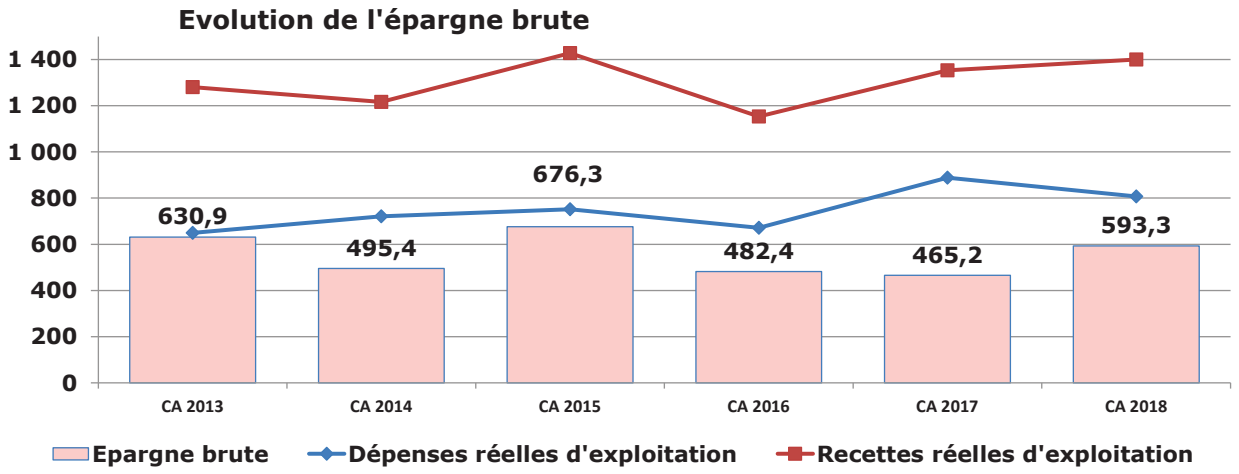

Des dépenses d'équipement largement financées par l'épargne brute

- L'épargne brute a permis de financer les importants travaux de mise aux normes et de modernisation du centre funéraire, ainsi qu'un emprunt de 800 K€ contracté en 2014 et dont l'encours atteint 640 K€ à fin 2018

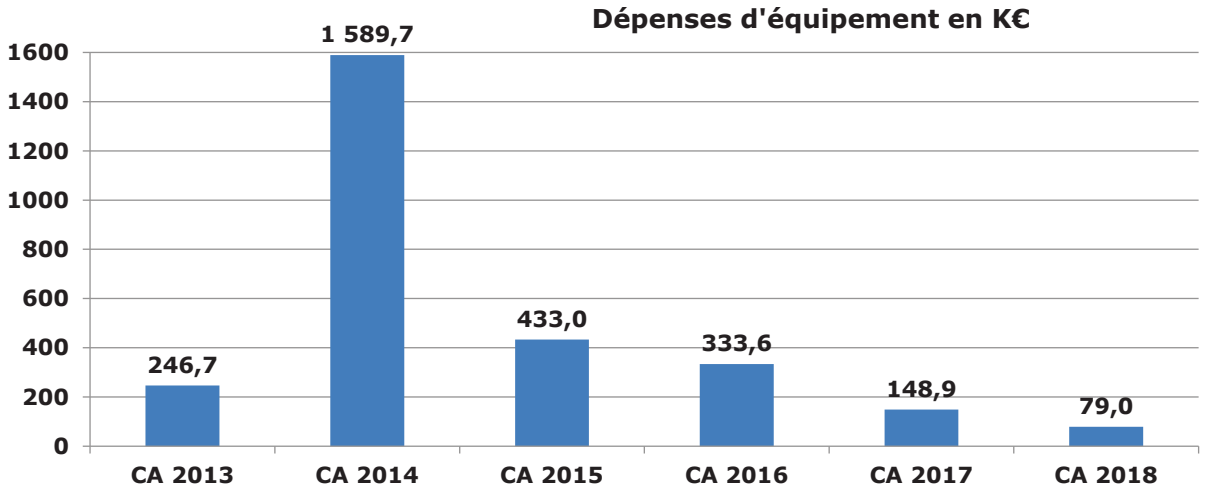

- La situation financière robuste du budget annexe pompes funèbres permet de maintenir la capacité de désendettement à 1 année

Des dépenses et recettes de fonctionnement dans la continuité des évolutions constatées

- **Sur le plan des dépenses :**
  - **L'évolution des moyens des services est attendue à +1,2%**
  - **Les évolutions tarifaires sur les fluides sont anticipées à +2%**
  - **Les frais de personnel restent maîtrisés à +1,5%**
  - **Les frais financiers sont intégrés à hauteur de l'amortissement de la dette contractée**
- **Une stabilité des tarifs est anticipée pour 2020 avec la prise en compte d'un effet volume prudent de l'ordre de +1% sur les crémations**
- **Ces projections suffisent à dégager une épargne brute permettant de financer la construction d'un bâtiment de convivialité pour 2,3 M€ à l'horizon 2021 tout en préservant les équilibres financiers**

Un effort d'équipement majoritairement assuré par l'autofinancement

- **Le programme de travaux 2020 tient compte des travaux de réalisation d'une salle de convivialité. L'installation d'un troisième four facilitera la maintenance et la modernisation des équipements existants fortement sollicités. Les investissements récurrents en maintenance et en mobilier sont anticipés au niveau observé annuellement**
- **Ces équipements seront principalement financés par l'autofinancement et les réserves disponibles avec un besoin d'emprunt nouveau à contracter de l'ordre de 0,5 M€**
- **Le pic de capacité de désendettement se situera à 2 années quand 15 années pourraient être tolérés**

9. Conclusion

La construction budgétaire 2020 s'inscrit dans un environnement règlementaire mouvant qui impose une extrême prudence budgétaire. Le modèle prospectif présenté reflète une gestion responsable qui conduira à une maîtrise stricte des dépenses de fonctionnement dont le volume devrait plafonner à 137 M€ tous budgets confondus. L'épargne dégagée devrait s'établir entre 23 et 24 M€ pour limiter l'encours de dette à 232 M€ et permettre la conduite d'un programme d'investissement à hauteur des besoins des Mulhousiens. Une optimisation des ressources permettra de maintenir la capacité de désendettement à distance du seuil d'alerte des 10 ans tout en reconduisant une stabilité des taux d'imposition inchangés depuis 2016.